

**JOURNEE REGIONALE CREA DU 9 JUIN 2015**

**La COOPERATION :**  
**l'accompagnement à la parentalité d'adultes**  
**en situation de handicap**

**Services SAVS/SAMSAH des Genêts d'Or**

Laurence RENIER directrice adjointe

Ghislaine TAULEN infirmière SAMSAH

Laëtitia VELLY intervenante sociale SAVS

# JOURNEE REGIONALE CREA DU 9 JUIN 2015

## Le public accueilli

- Le SAVS LGO a un agrément départemental de 73 places depuis 2007 pour des personnes ayant une décision de RQTH par la MDPH et présentant une déficience intellectuelle, des troubles psychiques, somatiques ou un handicap physique.
- Le SAMSAH a un agrément départemental pour 50 places depuis 2009 pour des personnes reconnues handicapés psychiques par la MDPH et désireux de trouver ou retrouver une activité professionnelle.
- Les personnes accompagnées ont une décision d'orientation SAVS ou SAMSAH prononcée par la MDPH. Préalablement les personnes ont pu être accompagnée dans cette démarche par des partenaires institutionnels, associatifs, médico-sociaux, sociaux, mandataires judiciaires... qui sont également des partenaires avec lesquels les deux services vont se coordonner pour contribuer au maintien à domicile des personnes en centrant l'accompagnement sur les besoins de chacun afin de tendre vers une vie sociale la plus autonome possible.

# JOURNEE REGIONALE CREAMI DU 9 JUIN 2015

## Les missions

- Le SAVS comme le SAMSAH a **une mission d'intervention** pour contribuer à la réalisation du projet de vie de la personne en développant l'accompagnement à domicile, en facilitant l'accès aux droits communs, en favorisant ou maintenant l'autonomie. Il met donc en œuvre différentes prestations :
  - Evaluation des besoins et des capacités d'autonomie
  - Identification de l'aide à mettre en œuvre, du soutien à apporter, de la délivrance d'informations et de conseils personnalisés
  - Accompagnement dans la réalisation des actes de la vie quotidienne
  - Accomplissement dans le domaine de la santé
  - Accompagnement dans l'accès ou le maintien dans l'emploi
  - Soutien des relations avec l'environnement familial et social
  - Ecoute
- Le SAVS comme le SAMSAH a **une mission de suivi et de coordination** des actions des différents intervenants pour une continuité du parcours de vie de la personne. Il permet à celle-ci de bénéficier au moment opportun des prestations adaptées à sa problématique et de développer ses compétences personnelles. Cette mission favorise le passage de relais appropriés par un travail de coopération et de cohésion des interventions (qui fait quoi ? Quand et comment ?).

# JOURNEE REGIONALE CREAMI DU 9 JUIN 2015

Dans le cadre de l'élaboration du PIA, le SAVS et le SAMSAH proposent un accompagnement dans les domaines suivants :

- L'aide administrative, l'accès aux droits sociaux
- L'accompagnement social : favoriser le maintien et l'acquisition de repères sociaux, accès à la citoyenneté, etc.)
- La santé : prévention et vigilance sur accès au soins, suivi médical
- Le budget
- Le logement
- Les loisirs
- La famille

Il s'agit de maintenir un environnement de qualité, sécurisant, rassurant, favorable à l'inclusion sociale.

# JOURNEE REGIONALE CREAMI DU 9 JUIN 2015

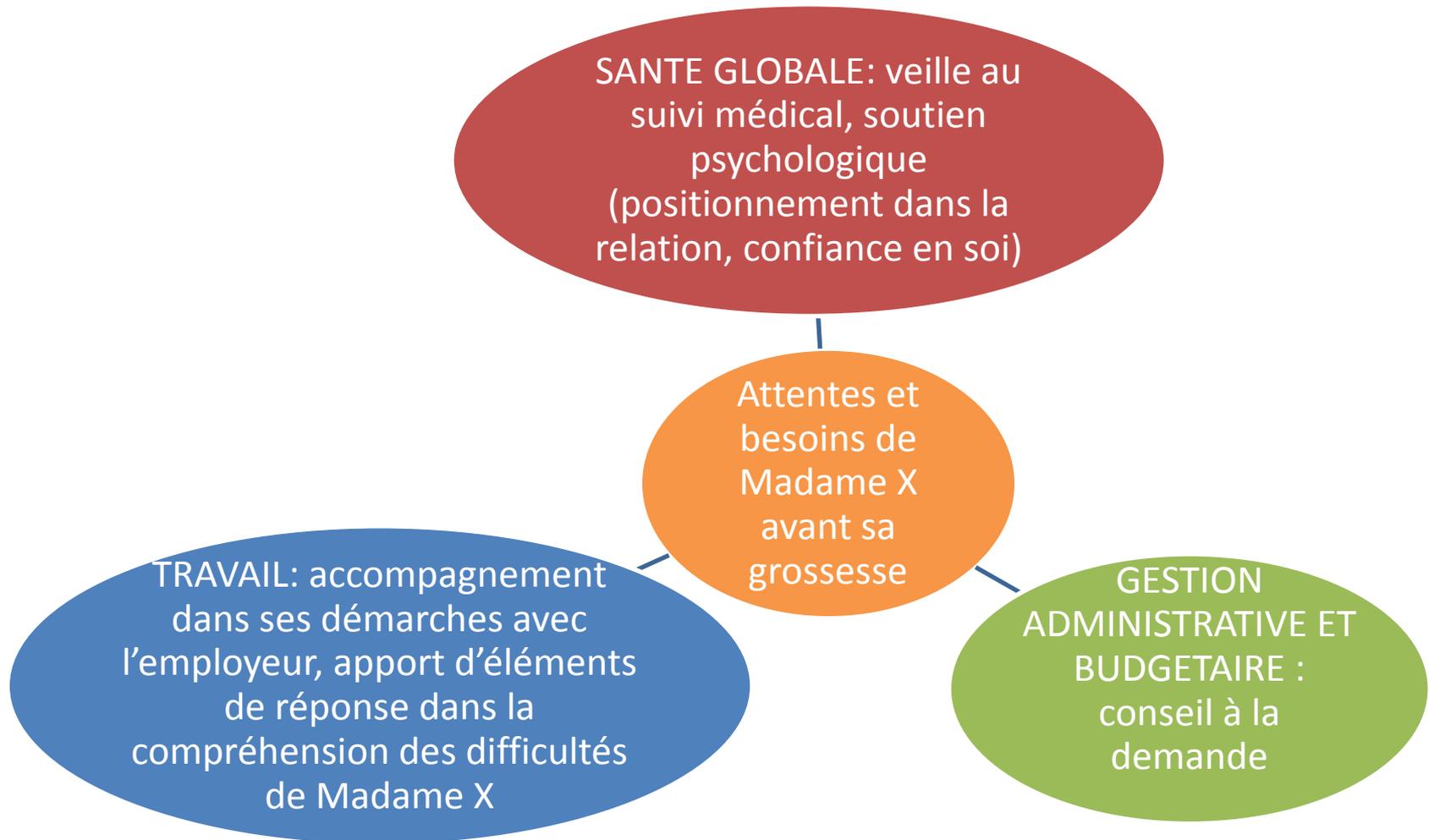
## Les professionnels

- Sur le SAVS, l'accompagnement à la vie sociale se réalise dans une relation duelle avec la personne en collaboration avec des partenaires intervenants autour de la personne.  
1 EQTP accompagne 31 personnes, soit 1 rencontre tous les 15 jours en moyenne, certains ne sollicitant que tous le 3 mois ou en fonction des besoins, d'autres toutes les semaines.
- Les intervenantes sociales au nombre de 3 ont des analyses de pratiques et des réunions de service 2 fois par mois pour évoquer les situations et des thématiques particulières.
- Sur le SAMSAH, l'accompagnement est réalisé par une équipe pluridisciplinaire composé d'un psychologue, d'une infirmière et d'un chargé d'accompagnement socio-professionnel.  
Les personnes accompagnées rencontrent au moins une fois chaque professionnel en début d'accompagnement sur la période d'évaluation et selon les besoins et attentes, l'accompagnement se poursuivra ou non avec l'ensemble des professionnels. Les personnes rencontrent un des professionnels entre 1 fois par mois à 2 fois par semaine.

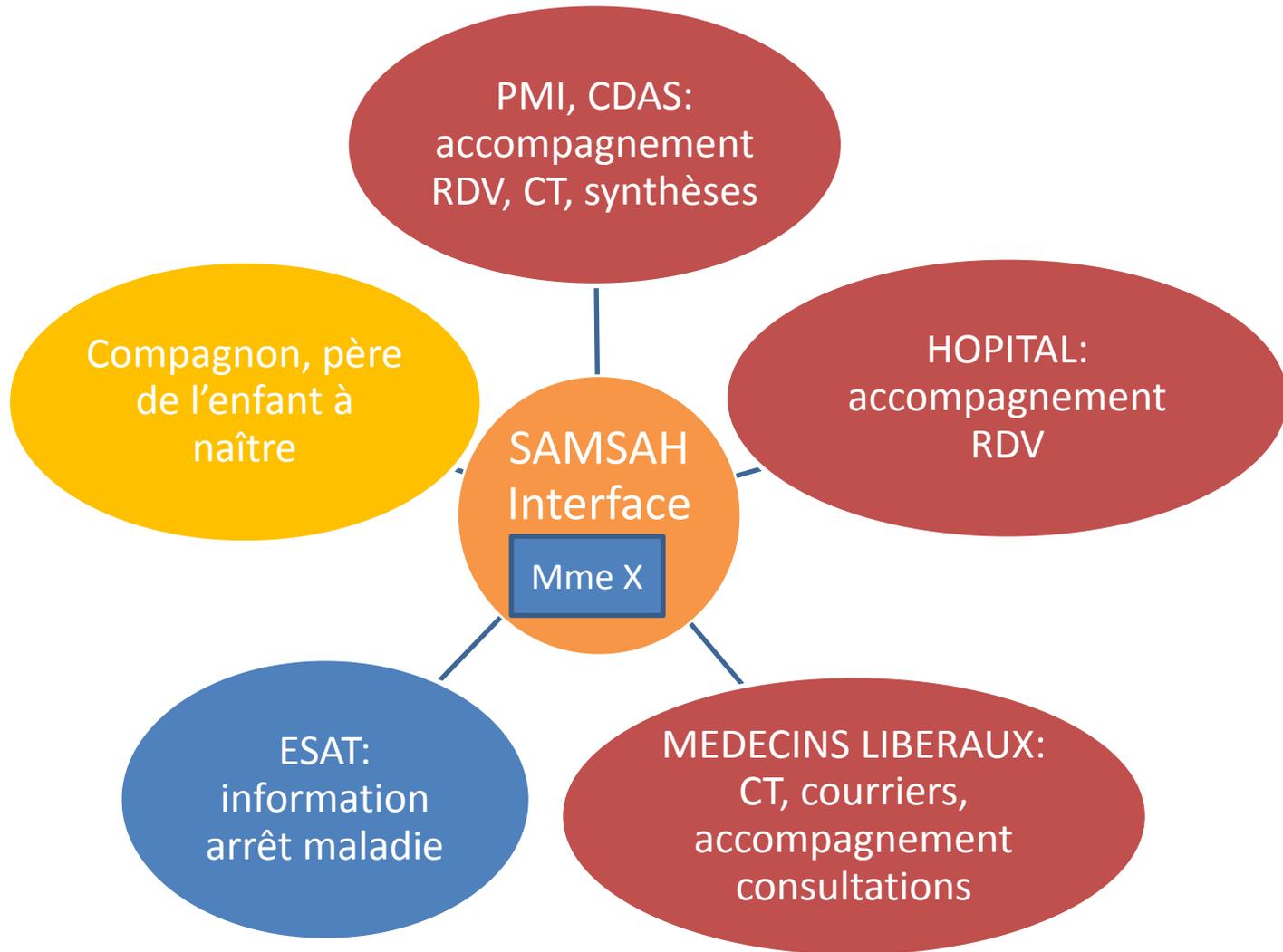
# Le soutien à la parentalité au SAMSAH et SAVS

- Sur 25 personnes que j'accompagne, 5 personnes ont des enfants. Dans 3 de ces situations, il y a un travail en réseau établi (asso de TISF, CDAS, PMI, écoles primaires et maternelles, CMPP, orthophonistes libérales).
- Le soutien à la parentalité ne fait pas parti de notre programme de formation initiale (CESF et infirmière).
- Ces situations nous ramènent de nouveaux questionnements, et nous avons fait la demande d'une formation afin de nous permettre :
  - de connaître les partenaires,
  - d'améliorer nos capacités afin de soutenir et de renforcer ces parents dans leurs fonctions parentales.
  - de trouver une juste place en tant que tiers dans les échanges avec les parents mais aussi avec le réseau.

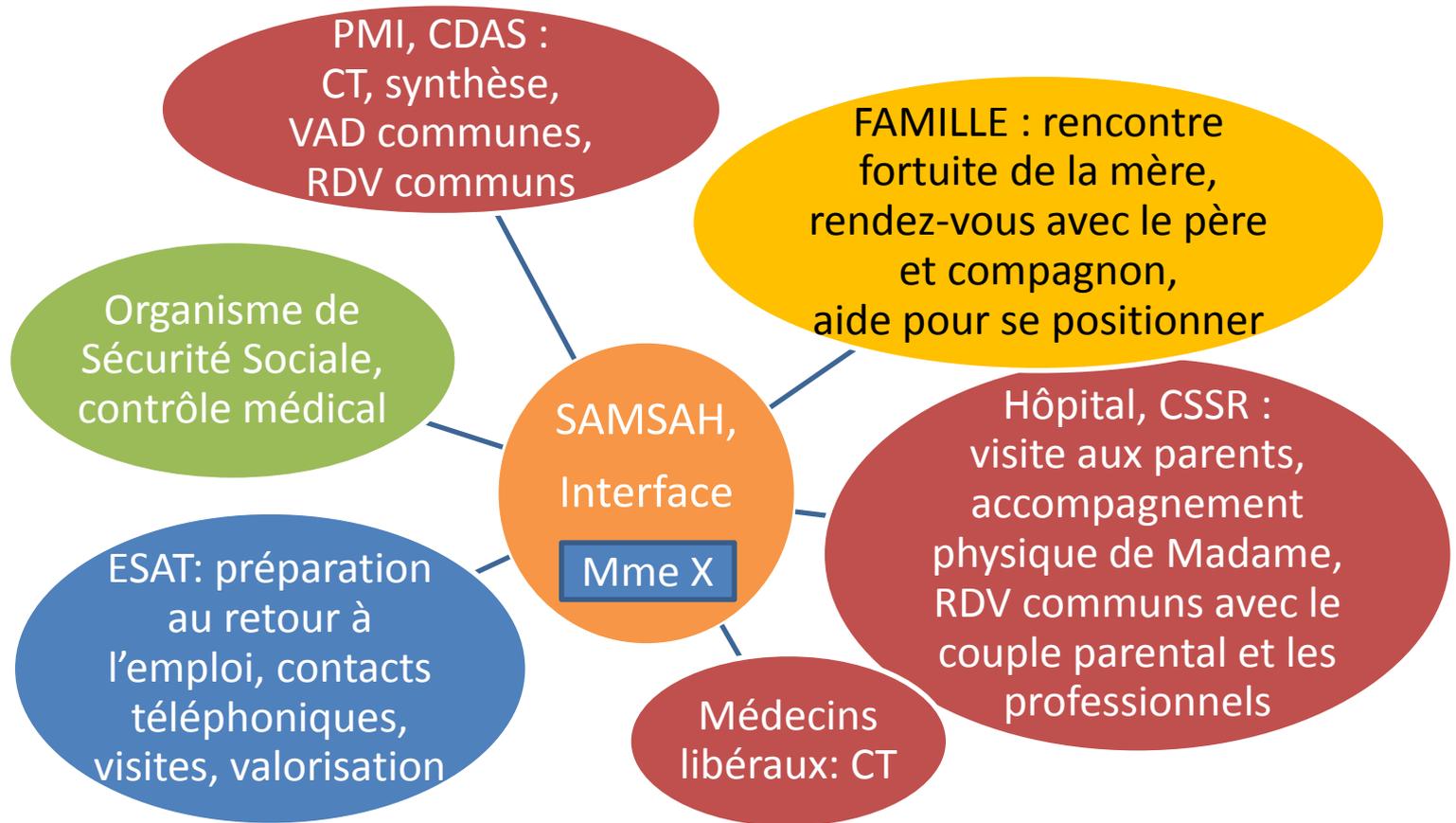
# Le soutien à la parentalité au SAMSAH: Madame X: situation avant la grossesse



# Le soutien à la parentalité au SAMSAH: partenariat pendant la grossesse



# Le soutien à la parentalité au SAMSAH: partenariat de la naissance au 10 mois de Léon



# Outils de coordinations et éléments facilitateurs

- Des équipes pluridisciplinaires (SAMSAH, CDAS, PMI)
- Ecriture du projet personnalisé
- Organisation rapide de réunions de synthèse entre partenaires
- Détermination des rôles de chacun
- Respect et écoute du travail de chacun
- Rendez-vous communs auprès des parents
- Contacts téléphoniques sur ligne directe
- Formation à la parentalité (analyse de pratique)

# Freins à la coopération

- Méconnaissance des missions et des limites des institutions
- Décalage entre les connaissances et les expériences de la situation par les professionnels

# Analyses et Questionnements

- Etablir un projet d'accompagnement pour la famille afin d'articuler les différentes logiques d'intervention des différents services dans un souci de cohérence
- Avoir une réflexion commune entre les différents partenaires pour la communication des informations sur la situation
- Etre accompagné par un service tiers (interface) a permis aux intervenants des services de l'enfance de mieux prendre en compte la place des parents (en situation de handicap psychique) et d'être à l'écoute de leurs souhaits